

6 Société et Culture

Éducation/Nommés à la veille de la rentrée des classes 2019-2020

Les nouveaux chefs d'établissements et chefs de circonscriptions scolaires dans leurs fonctions

CM

Libreville/Gabon

LES nouveaux chefs d'établissements ainsi que les chefs des circonscriptions scolaires de l'Estuaire nommés à la veille de la rentrée scolaire 2019-2020 ont été installés hier, mardi 8 octobre 2019 au lycée national Léon-Mba de Libreville, par la directrice d'Académie provinciale de l'Estuaire (DAPE), Pétronille Minkoue. Au total, 36 chefs d'établissements et 5 chefs de circonscriptions scolaires ont ainsi officiellement pris leurs nouvelles charges au cours d'une cérémonie sobre, mais empreinte de bonne humeur organisée dans la salle des professeurs dudit lycée.

"Nous avons un challenge, vous et moi, parce qu'il n'y a



La directrice d'Académie provinciale de l'Estuaire (DAPE), Pétronille Minkoue, installant Astrid Lengala, principale du CES d'Avorombam.

pas de DAP sans chefs d'établissements. Il n'y a pas de DAP sans inspecteurs. Il n'y a pas de DAP sans élèves, ni surveillants. Je voudrais pouvoir compter sur les nouveaux pour que le travail se fasse bien et, spécialement, sur les femmes,

parce que nous avons un défi à relever, celui de prouver aux hommes que nous avons été à l'école comme eux. Donc, nous sommes à même de relever les mêmes challenges et biens plus encore", a déclaré Mme Minkoue, en s'adressant aux

promus. Sans oublier de les féliciter et de les inviter à se mettre sans plus attendre au travail, compte tenu du début effectif de la rentrée scolaire depuis le lundi 7 octobre 2019.

"C'est un sentiment de satisfaction d'avoir été nom-

mée principale, et j'espère être à la hauteur de la confiance placée en moi. La nouvelle tâche qui m'est assignée constitue une responsabilité aux défis multiples qu'il faudra relever. Je prends donc l'engagement de faire ce travail avec

zèle et abnégation, professionnalisme et courage", a promis Astrid Lengala, la nouvelle principale du Collège d'enseignement secondaire (CES) d'Avorombam, dans la commune d'Owendo, à la fin de la cérémonie.



Parents, anciens chefs d'établissements et promus étaient nombreux à la cérémonie d'installation.

À l'occasion de sa rentrée syndicale

Le Sena jette un regard froid sur le système éducatif

CM

Libreville/Gabon

LE 5 octobre 2019, le Syndicat de l'Éducation nationale (Sena) a procédé à sa rentrée à son siège de la Peyrie dans le 3e arrondissement de Libreville. Une journée qui coïncidait avec la célébration de la Journée mondiale des enseignants, placée sous le thème "Les jeunes enseignants : l'avenir de la profession".

Occasion pour le Sena de jeter un regard froid sur le secteur éducation au Gabon. Un regard pour le moins sombre, au regard du "cortège de problèmes" soulevés par les syndicalistes. Actualité oblige, les dernières nominations intervenues juste la veille de la rentrée des classes ont focalisé l'attention des membres du Sena. Les-



Le secrétaire général du Sena, Fridolin Mvé Messa (face micros), s'adressant à l'assistance.

quelles nominations renfermeraient, selon eux, des "incohérences et des irrégularités, en plus de ne reposer sur aucun fondement juridique". Aussi, le Sena a-t-il demandé la "suspension des dites mesures", et "la prise d'un acte juridique pour les encadrer avant toute passation de charge".

Le secrétaire général de cette organisation, Fridolin Mve Messa, a insisté sur cette situation en indiquant que "le Sena constate, pour le déplorer, que les nominations de ces responsables intervenues le 30 septembre 2019 et publiée dans le journal l'Union du même jour, non seule-



Un aperçu des représentants de la presse lors de la cérémonie

ment renferment des incohérences et irrégularités, mais encore ne reposent sur aucun fondement juridique et, par voie de conséquence, souffrent d'illégalité".

Par ailleurs, il n'a pas manqué de dénoncer les maux qui entravent le bon fonctionnement du secteur éducatif dont les

effectifs pléthoriques, l'insuffisance des structures scolaires, le déficit en personnel, l'insécurité, la corruption, l'absence de ressources financières. À en croire le secrétaire général du Sena, " (...) aucun progrès tangible et notable n'est enregistré dans le secteur de l'éducation depuis

2015, date de l'évaluation des objectifs de l'Éducation pour tous de 2000. En dépit des sacrifices consentis par les enseignants et les autres personnels. Bien au contraire, on observe une tendance à nous éloigner de l'éducation en tant que bien public".

Il en veut pour preuve la fermeture, depuis 3 ans, des écoles de formation professionnelle, le déficit de plus de quatre mille enseignants, notamment dans les matières scientifiques, et bien d'autres insuffisances.

Par ailleurs, le Sena s'est félicité de la remise de 880 premières attestations aux nouveaux enseignants, tout en exhortant le gouvernement à régulariser les situations administratives restantes pour le grand bien du secteur et de l'éducation de nos enfants.

Petit angle

Que d'anomalies !

R.H.A

Libreville/Gabon

"LE Sena constate pour le déplorer, que les nominations de ces responsables intervenues le 30 septembre 2019 et publiées dans le journal l'Union du même jour, non seulement renferment incohérences et irrégularités, mais encore ne reposent sur aucun

fondement juridique et, par voie de conséquence, souffrent de l'illégalité". C'est le message fort à retenir de la déclaration faite le week-end dernier par le secrétaire général du Syndicat de l'éducation nationale (Sena), à l'occasion de la rentrée de cette structure. Le vice de forme relevé dans les dernières nominations du secteur éducation a de quoi intriguer plus d'un observateur. Un arrêté

ministériel peut-il venir abroger un décret présidentiel ? C'est la question que se posent nombre de personnes ayant découvert la liste des nominations rendue publique le 30 septembre dernier.

"Pour être nommé proviseur ou principal, il faut être un enseignant de catégorie A. Pour être directeur d'école, il faut être un fonctionnaire de catégorie B1, selon les textes de la Fonction publique.

Un instituteur ne peut pas être porté à la tête d'un établissement secondaire parce que son grade ne le lui permet pas", relève Fridolin Mvé Messa.

Il dit ne pas comprendre la publication de ce document qui met à mal l'autorité du chef de l'État. "Le document qui entérine cette décision n'est pas juridique. La seule personne qui est habilitée à nommer des fonctionnaires à des postes de responsabilité,

c'est le chef de l'État par l'entremise d'un décret", a insisté le leader syndical. L'autre fait troublant dans ces nominations, ce sont tous ces doublons observés. Il y a, en effet, des personnes nommées à plusieurs postes de responsabilités et dans des directions d'académies provinciales différentes. Le cas du censeur chargé de la Pédagogie 1 au lycée Mikolongo, qui a également été nommé censeur

chargé de la Pédagogie 2 au lycée public de Montalier. Même irrégularité à l'intérieur du pays où un censeur a été nommé dans deux villes différentes. Une institutrice promue proviseure, un instituteur censeur, etc. Osons espérer que cette année scolaire ne sera pas à l'image de ces promotions. C'est-à-dire chaotique.